

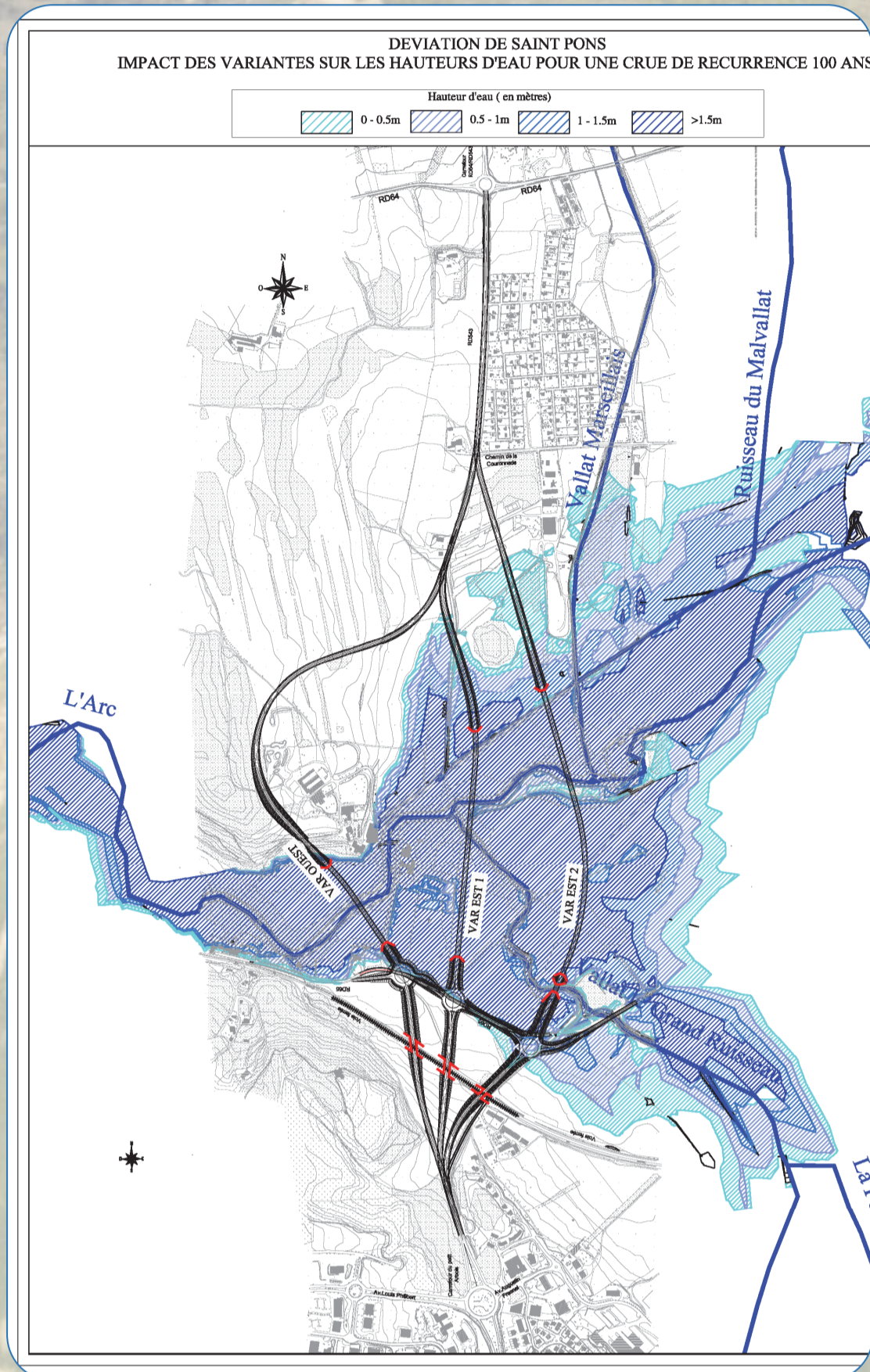
Comparaison des variantes 1/2

Les critères de comparaison

Les variantes doivent respecter les enjeux suivants :

- les objectifs généraux du Maître d'Ouvrage ;
- les principaux enjeux environnementaux ;
- les éléments assurant la mise en service dans les meilleurs délais ;
- les aspects socio-économiques ;
- le coût.

Le tableau ci-dessous synthétise la notation des différentes variantes en fonction de ces critères.



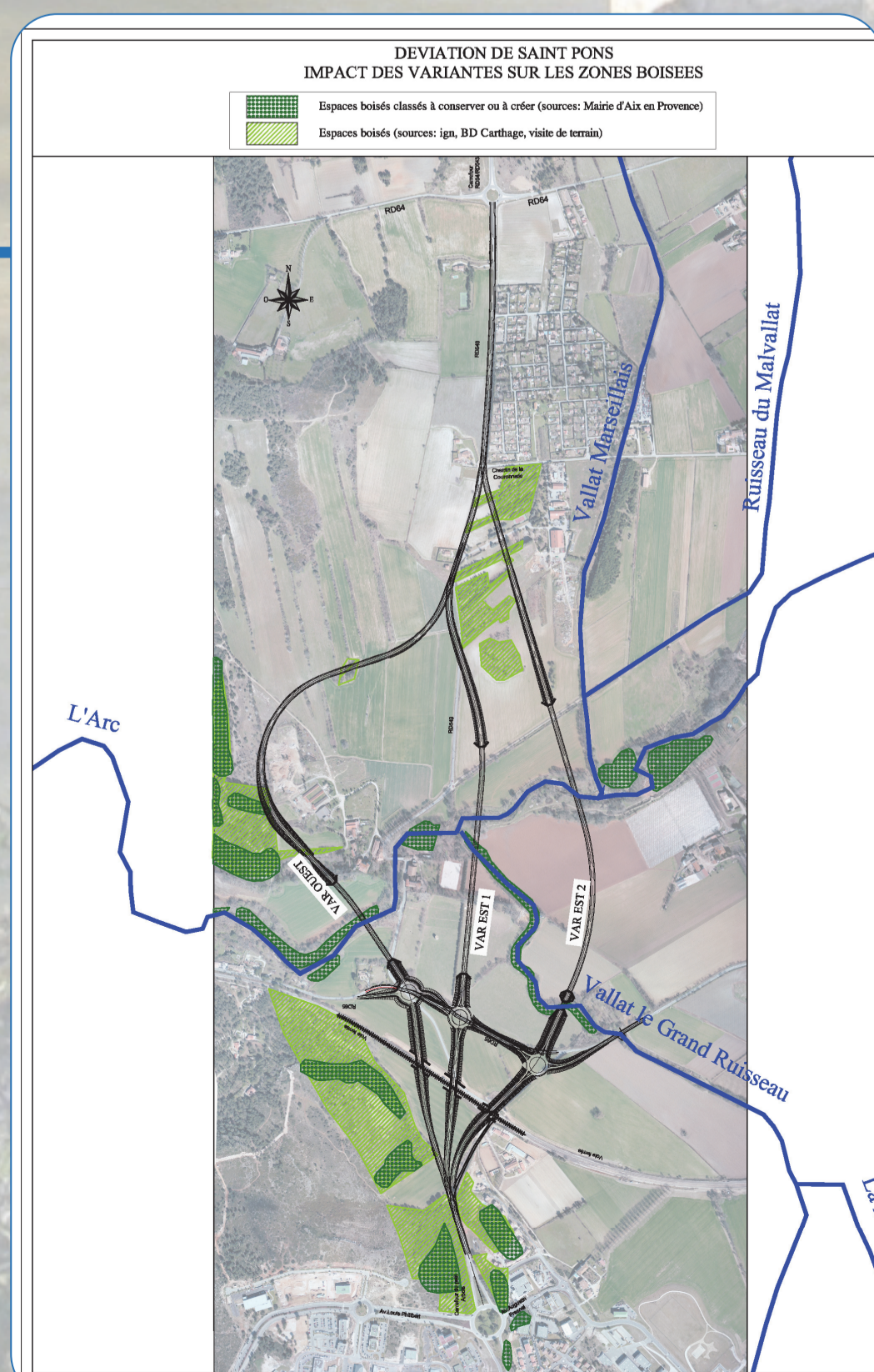
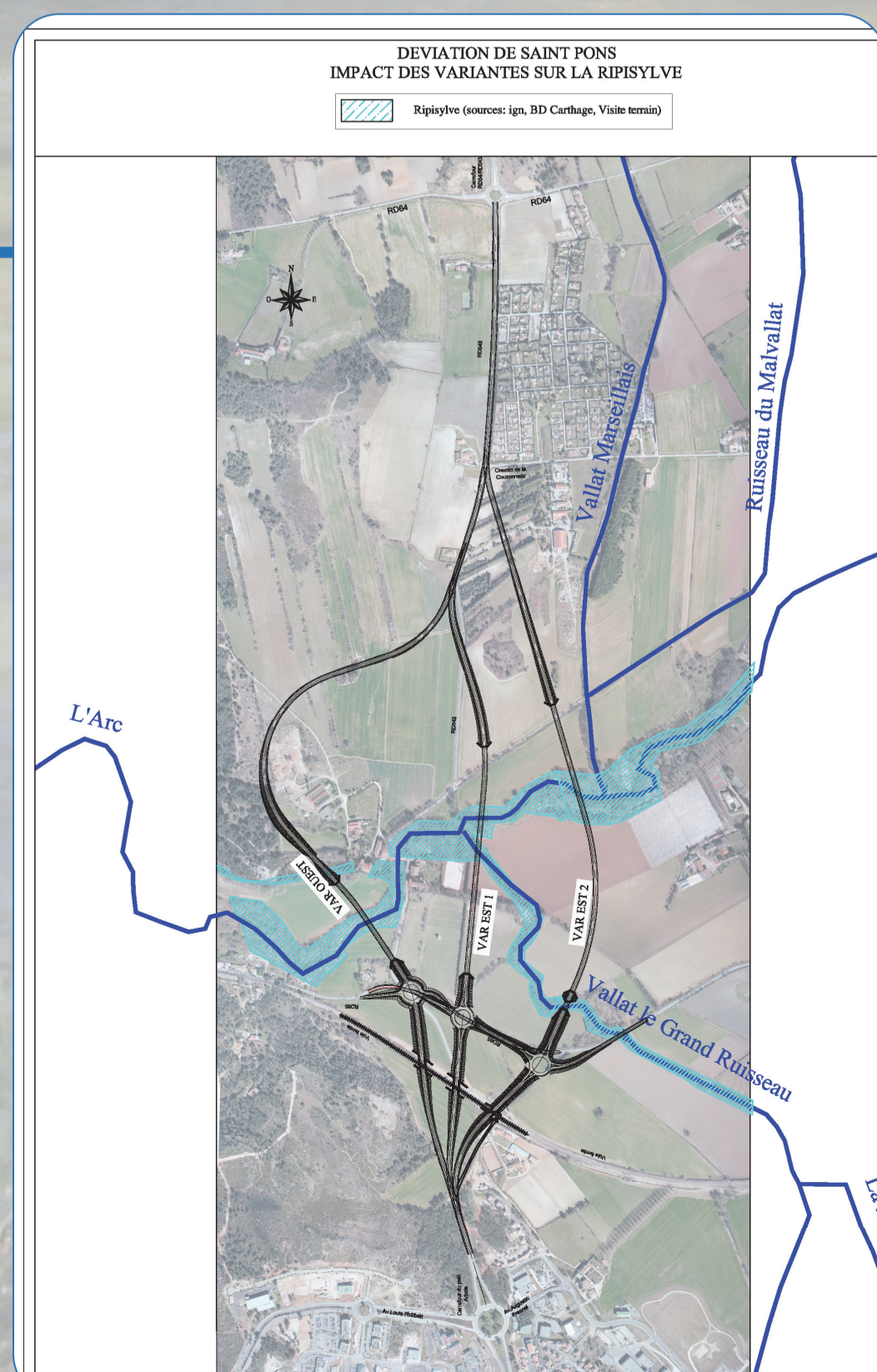
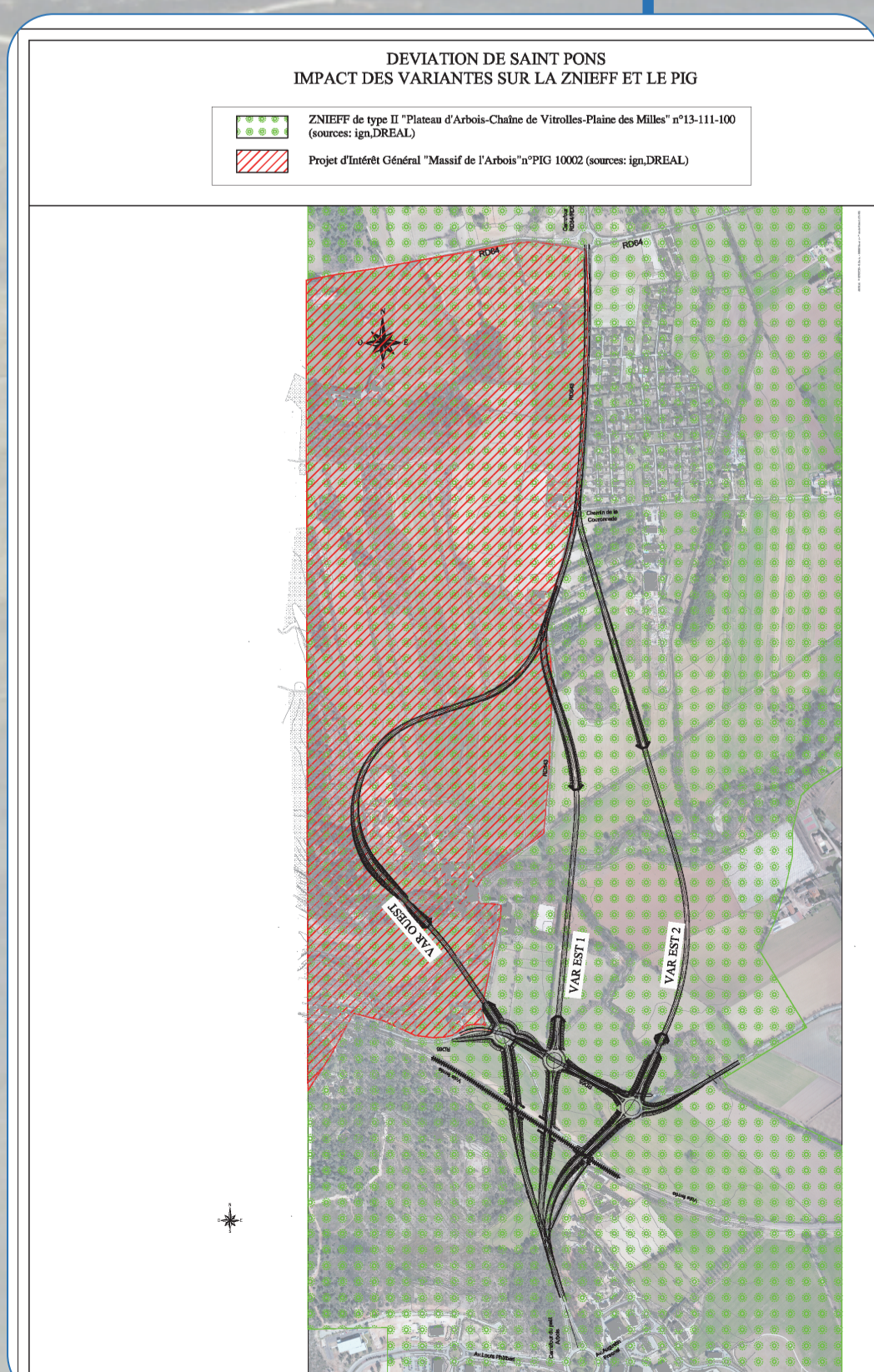
L'eau

Pour ne pas aggraver les inondations (non exhaussement de la ligne d'eau), la plaine de l'Arc doit être traversée par un viaduc. La longueur de ce viaduc est de 240m pour la variante Ouest ; 570m pour la variante Est1 ; 740m (Arc) + 20m (Jouine) pour la variante Est 2. Malgré ce viaduc, des remblais routiers diminuent le volume de la zone inondable et il convient de les compenser. Leur volume est de 4 000m³ pour la variante Ouest ; 14 600m³ pour la variante Est 1 et 11 800m³ pour la variante Est 2.

Faune et Flore

Les 3 variantes traversent la ZNIEFF Plateau de l'Arbois – Chaîne de Vitrolles – Plaine des Milles et elles traversent des Espaces Boisés Classés. Elles sont toutes les trois situées à des distances sensiblement identiques de la ZICO « Plateau de l'Arbois, garrigues de Lançon et chaîne des Côtes » et des espaces naturels sensibles « l'Arbois », « Meynes » et « Val des Vignes ». Les variantes Ouest et Est 1 traversent la ripisylve de l'Arc alors que la variante Est 2 traverse celles de l'Arc et de la Jouine. Elles sont à une distance allant de 1,2 à 1,9 km de la zone de protection spéciale Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » située à l'Ouest. Les variantes les plus à l'Est sont les plus favorables.

La variante Ouest comptabilise 2 habitats à enjeux forts et traverse l'habitat du Grand Capricorne. Par ailleurs, elle concerne 1 espèce à enjeu majeur et 5 espèces à enjeu fort (faunistique et floristique confondus). La variante Est 1 comptabilise 1 habitat à enjeu fort, traverse l'habitat de la Diane et concerne 1 espèce à enjeu majeur et 4 à enjeu fort. La variante Est 2 comptabilise 1 habitat à enjeu fort et concerne 1 espèce à enjeu majeur et 4 à enjeu fort. En conclusion, la variante Ouest est la plus impactante, bien que les deux autres aient un impact assez important.



Objectif généraux du Maître d'Ouvrage

Les trois variantes répondent aux objectifs généraux du Maître d'Ouvrage, sans offrir de distinctions permettant de les hiérarchiser. En effet, elles sont équivalentes en terme d'**optimisation du réseau routier**, puisqu'elles offrent la même qualité d'usage (caractéristiques géométriques identiques), la même amélioration du maillage (accessibilités identiques aux zones en développement) et le même niveau de sécurité (suppression du passage à niveau et réalisation du giratoire avec la RD65).

Elles sont également équivalentes en terme de **développement des modes alternatifs** à la voiture par la création de bandes multifonctionnelles assurant la sécurité des deux roues, et par la prise en compte de la création de couloirs spécifiques aux autocars sur l'itinéraire reliant la RD65 Est au giratoire du Petit Arbois.

Enfin les trois variantes offrent le même niveau de **lisibilité** permettant au projet d'assurer sa fonction d'axe économique de liaison.

Patrimoine

Les 3 variantes traversent une zone de préemption archéologique. Sur ce point, les 3 variantes sont équivalentes. Les 3 variantes sont situées dans le périmètre de protection du pont de Saint-Pons. Néanmoins, les variantes Est 1 et Ouest étant plus proches du monument, la covisibilité / cosensibilité entre le projet et le monument est plus défavorable pour ces 2 variantes.

Acoustique et air

Toutes les variantes ont un impact acoustique sur les habitations existantes. Ces impacts seront compensés par des dispositifs acoustiques. Toutefois, la variante Est 2 est la plus favorable.

En terme de qualité de l'air, la variante Est 2 est la plus éloignée des habitations, elle est donc la plus favorable.

Paysage

La variante Ouest génère de forts déblais dans le massif de l'Arbois et coupe l'unité paysagère du domaine de Saint-Pons : elle présente un impact paysager très fort et difficile à atténuer. **L'impact paysager résiduel de cette variante n'apparaît pas compatible avec le classement du massif de l'Arbois en cours (décret prévu fin 2013).**

Les structures paysagères existantes sont assez peu impactées par la variante Est 1. Son intégration paysagère pourra être renforcée par des plantations complémentaires. Sur ce point, cette variante est la plus favorable.

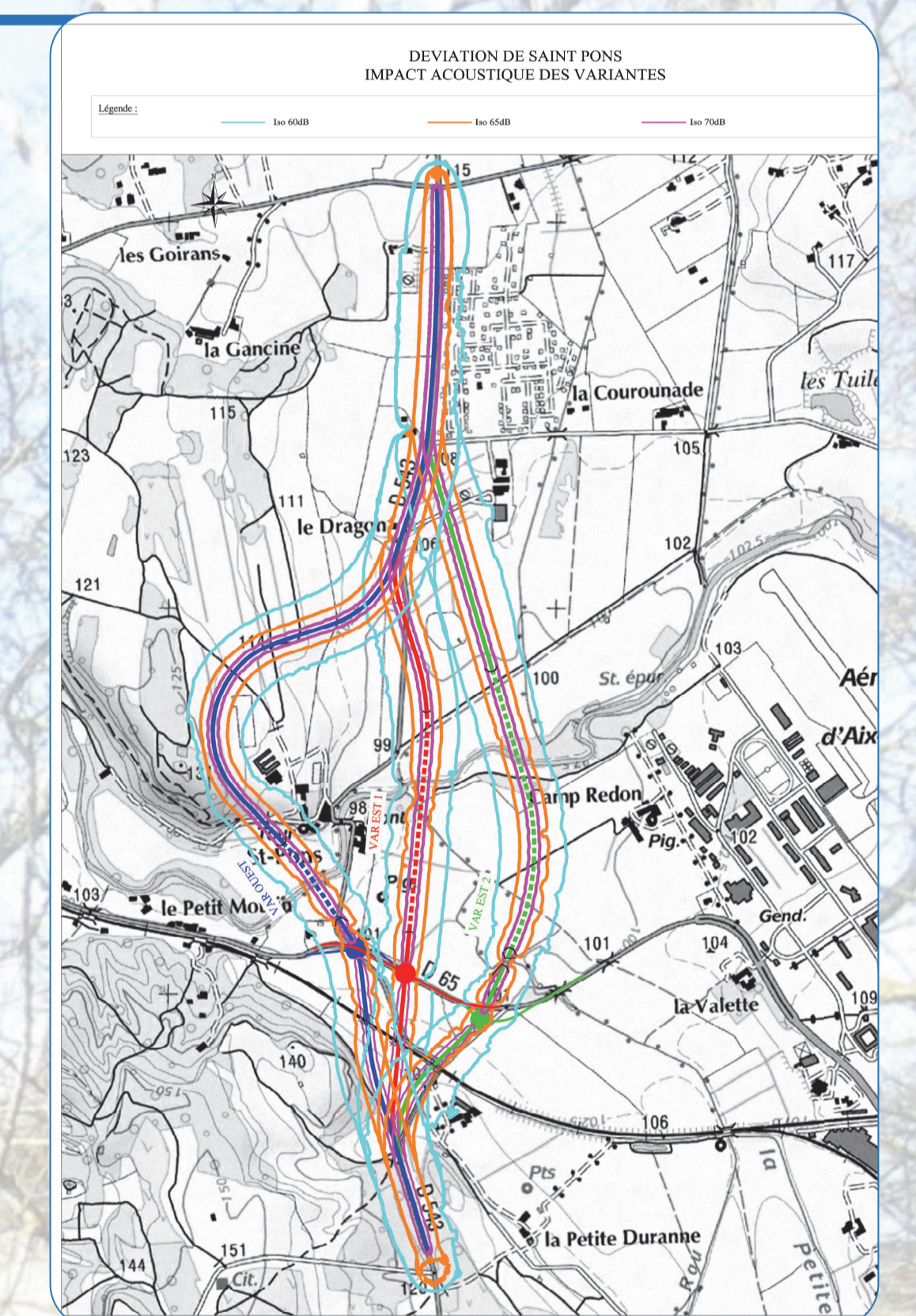
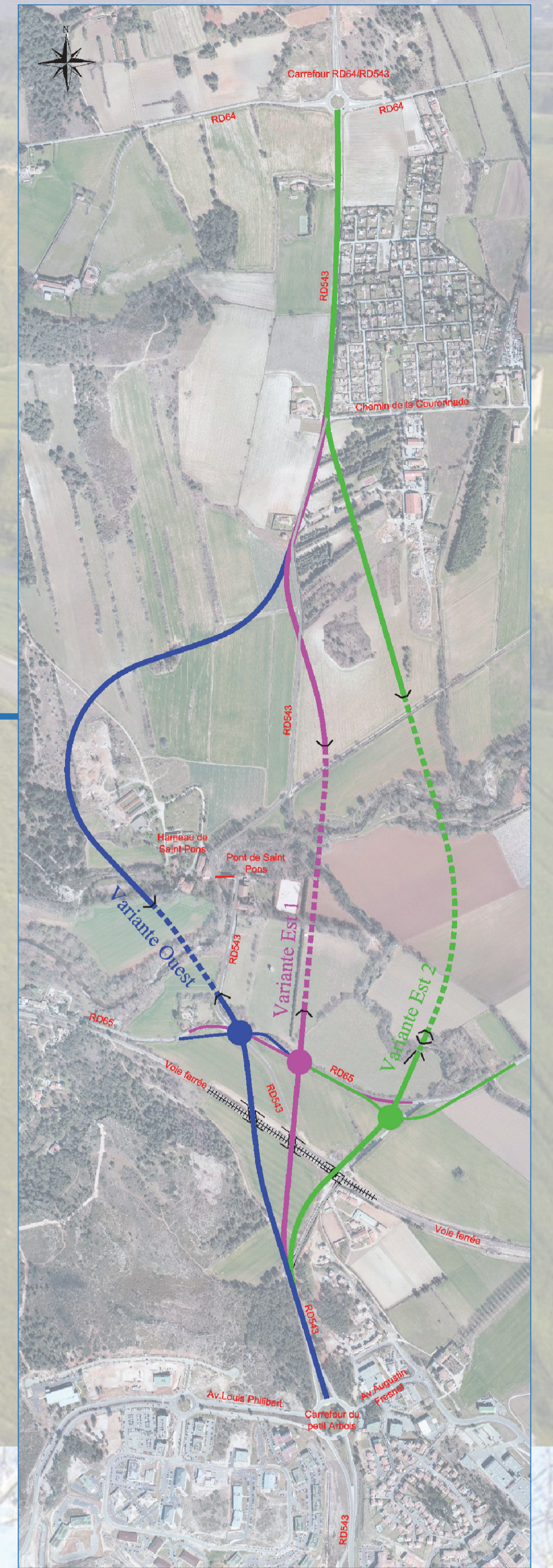
L'impact paysager de la variante Est 2 est plus marqué que celui de la variante Est 1 mais moins fort que la variante Ouest. Moyennant des plantations importantes, une intégration paysagère satisfaisante pourrait être obtenue à terme.

Socio économie Délais

Les trois variantes permettront de fiabiliser les temps de parcours ce qui améliorera l'accessibilité des zones d'activité et favorisera leur activité. Sur ce point, les trois variantes sont équivalentes.

Les variantes sont soumises aux mêmes procédures administratives (étude d'impact, loi sur l'eau, consultation de l'Architecte des Bâtiments de France, Déclaration d'utilité Publique, mise en compatibilité du POS, diagnostic archéologique). Seule la variante Ouest est concernée par la procédure réglementaire liée à l'interception du périmètre du PIG du massif de l'Arbois.

Le délai de réalisation est de 2 ans pour la variante Est 1, contre 2,5 ans pour les 2 autres variantes. Par ailleurs, les variantes Est 1 et Est 2 peuvent être phasées pour une mise en service anticipée de la section comprenant la dénivellation du passage à niveau et la création du giratoire avec la RD65.



Agriculture

Les 3 variantes ont un impact fort sur les parcelles agricoles. Les variantes Est 1 et Est 2 sont situées sur des terres agricoles plus fertiles, elles sont donc plus défavorables. Toutefois, la variante Est 1 est la moins pénalisante des deux.

